

Extrait du procès-verbal de la trois cent vingtième session

du Conseil municipal,

tenue le 28 août 2002

Résolution 4882-02

**PGMR – SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE  
OEUVRANT DANS DES ACTIVITÉS LIÉES AUX  
3RV DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**Considérant que** selon la *Loi 90*, les MRC ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles produites, traitées et éliminées sur son territoire;

**Considérant que** la mise en œuvre de cette responsabilité doit être corollaire avec la *Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;

**Considérant que** l'action 5.5 de la *Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* préconise l'appui aux organismes et entreprises d'économie sociale voués à la pratique des 3RV des matières résiduelles;

**Considérant que** la *Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* préconise le partenariat et une concertation entre tous les acteurs concernés par un plan de gestion donné.

**En conséquence**, il est proposé par M. le maire Roland Charbonneau appuyé par Mme Christine Gilbert

et résolu unanimement :

- Que notre MRC mettra sur pied une table de concertation rassemblant tout organisme et toute entreprise d'économie sociale voués à la pratique des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) qui voudront collaborer et s'intégrer concrètement à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles que la MRC aura élaboré.
- La mise en œuvre de ces activités sera déterminée, précisée et intégrée, et ce selon l'approbation du conseil de la MRC, dans l'échéancier quinquennal du plan de gestion en cours de réalisation.

ADOPTÉE

**COPIE CONFORME**

certifiée ce 6 août 2008

---

Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier